

Dénomination et attribution des délégations à l'international dans les nouveaux conseils municipaux élus en 2020



Notre étude vise à interroger la façon dont les municipalités intègrent l'Action Internationale des Collectivités Territoriales (AICT) à leurs politiques publiques, par le prisme de l'intitulé et de l'attribution genrée des délégations : *jumelages, coopération décentralisée, relations internationales, Europe, ouverture européenne ou internationale...* En 2020, avec cette nouvelle mandature, qu'en est-il ?

Les **458 communes de plus de 20 000 habitants**, englobant les collectivités d'Outremer ont été étudiées. Leur site web municipal a été consulté pour identifier la liste des adjoints et conseillers municipaux délégués.

→ **438 communes** ont pu être analysées

- **74 % des villes étudiées ont au moins un élu à l'international (parfois plus)**

→ **411 élus** ont en charge d'un volet international

- **224 adjoints**, dont 27 ont reçu une délégation exclusivement internationale,
- **187 conseillers délégués**, dont 102 ont reçu une délégation exclusivement internationale.

L'International : un champ en complément d'autres délégations

Pour **88 % des adjoints**, la délégation « International » est associée à d'autres domaines (et pour 47 % pour les conseillers délégués).

Une délégation aux *relations internationales* sera associée à :

- **la culture et le patrimoine (37 % - 60 élus)**
- **le tourisme, l'économie, le commerce (20 % - 33 élus)**
- **la jeunesse et l'éducation (13 % - 21 élus)**

Une délégation au *jumelage* est associée à :

- **la culture (14 % - 25 élus)**
- **la jeunesse ou l'éducation (6 % - 12 élus)**
- **le tourisme (6 % - 10 élus)**

L'analyse des délégations montre que l'appréhension de l'activité internationale au sein des municipalités reste essentiellement marquée par une vision culturelle et éducative.

Genre

Sur les 411 élus identifiés, les femmes représentent 55 % (227 élues) pour 45 % d'hommes (184 élus).

Mais alors que l'égalité est parfaite pour les conseillers-ères (93 femmes pour 94 hommes) un déséquilibre apparaît pour les adjointes (60 % de femmes pour 40 % d'hommes).

Les dénominations utilisées

🔗 Jumelage

Le terme de *jumelage* est le plus ancien dans le langage des collectivités, il est utilisé massivement depuis les années 1950.

En 2020, cela reste le terme le plus fréquemment utilisé : présent dans 45 % des délégations :

- 36 % pour les adjoints (81 délégations)
- 56 % pour les conseillers délégués (104 délégations)

🔗 Relations internationales

L'expression *relations internationales* et ses déclinaisons sont utilisées dans 39 % des délégations.

C'est aussi la formulation la plus souvent utilisée pour les délégations des adjoints.

- 47 % pour les adjoints (105 délégations)
- 30 % pour les conseillers délégués (57 délégations)

🔗 Coopération solidarité

Le terme de *coopération* apparaît dans seulement 10 % des délégations (40) et l'expression *coopération décentralisée* est présente uniquement pour 35 délégations sur les 411 élus identifiés en charge de l'AICT soit 8,5 %.

L'expression *coopération décentralisée* est utilisée par :

- 9 % pour les adjoints (20 délégations)
- 8 % pour les conseillers délégués (15 délégations)

la dénomination *solidarité internationale* est aussi peu présente :

- 3,5 % pour les adjoints (8 délégations)
- 4,8 % pour les conseillers délégués (9 délégations)

L'inversion des usages entre adjoints et conseillers délégués des termes « jumelage » et « relations internationales » indique que :

- pour les villes avec un adjoint en charge, l'AICT est pensée comme un système multiple de relations et d'actions
- la délégation au « jumelage » se présente plus comme une « gestion » d'une relation existante, une tradition à maintenir.

La dynamique des jumelages a été portée par des maires et élus locaux très engagés dans la promotion d'une vision européenne, complémentaire de celle de l'État français. La présence, encore aujourd'hui de nombreuses délégations aux jumelages dans les municipalités montre la force de l'idée et son ancrage pour les élus et citoyens.

À la veille du trentième anniversaire de la loi de 1992 sur « la coopération décentralisée », l'engagement « solidaire » qui a été conçu très majoritairement comme un simple transfert « du Nord au Sud » de moyens financiers (même qualifiés d'innovants), perd de sa pertinence et quitte peu à peu la scène locale. La Commune (administration, gouvernance, budget) a été construite pour la gestion du commun local et non pour remplacer par l'impôt la collecte financière décroissante des ONG.

Non pas qu'il faille abandonner toute relation avec des

collectivités « du Sud » mais c'est le paradigme de collaboration qu'il faut désormais modifier pour plus de réciprocité. Dans cette étude, une réflexion sur les liens avec l'international apparaît présente dans une large moitié des collectivités de plus de 20 000 habitants : mais nombreuses sont encore les communes à ne pas se saisir de ce domaine. L'international doit devenir incontournable et « normal », non pas comme une nouvelle « compétence » mais bien comme influant le mode d'exercice des compétences (comme les questions du développement durable ou du genre influent aujourd'hui les budgets, les politiques urbaines ou sociales), en s'adossant à des diagnostics de territoire spécifiques.

Gageons que la présence de la délégation « relations internationales » dans les conseils municipaux élus en juin 2020 portera cette (ré)évolution.

+ information

Yannick Lechevallier 06 12 72 96 71

contact@monde-commun.org / contact@coopdec.org

Étude complète en ligne sur www.monde-commun.org

